

THÈMES

- Amélioration du fonctionnement des collectifs pédagogiques

L'ESSENTIEL

- Toujours aucune proposition concrète du ministère. Aucun engagement. Un questionnaire a été envoyé aux organisations syndicales la veille pour recueillir leurs remarques, sur une série de questions.
- Les sujets abordés n'ont jamais été aussi éloignés de la question des retraites et des rémunérations.
- Le SNALC avait signalé au ministre que cette séance, tout particulièrement, n'avait rien à faire dans le calendrier de négociations. Elle a été maintenue. On n'a pas été déçu...

EXEMPLES DE QUESTIONS POSÉES PAR LE MINISTÈRE

- Quelle pertinence pour le « projet d'établissement » ?
- Quel(s) mode(s) de pilotage pour favoriser le dynamisme et l'efficacité des collectifs pédagogiques ?
- Comment développer le travail en commun des équipes, à la fois en termes de progression pédagogique et de suivi des élèves ?
- Faut-il renforcer la coordination pédagogique par les pairs ?
- Quel rôle pour les professeurs dans l'organisation pédagogique de l'établissement ? (sic)
- Quelle valorisation de l'amélioration des collectifs pédagogiques dans l'évaluation des établissements ??

LE SNALC A INSISTÉ SUR...

- La nécessaire augmentation de la part fixe de la rémunération, et le fait que la réunion du jour n'a aucun rapport avec cette attente forte des collègues.
- Le manque général de pertinence des « projets d'établissement », qui pourraient parfaitement disparaître — ce qui permet de répondre à toutes les questions du ministère.
- Le fait que le « projet d'établissement » sert souvent à imposer des modes de fonctionnement pédagogique non voulus par les collègues.
- **L'aspect ubuesque de la question « Quel rôle pour les professeurs dans l'organisation pédagogique de l'établissement ? ». Comment peut-on, au ministère de l'Éducation nationale, en arriver à oser poser une telle question ? Le SNALC a proposé « enseigner » comme réponse à cette question.**
- La situation compliquée au CNED, qu'il conviendrait de régler avant de poser des questions sur l'accompagnement en établissement d'élèves suivant des formations à distance.
- Son opposition à l'évaluation des établissements.

L'AVIS DU SNALC

Cette réunion n'était pas davantage que les autres une réunion de négociation. Mais son objet était de surcroît complètement hallucinant.

Le ministère affirme qu'il n'a pas d'« agenda caché » et qu'il ne cherche qu'à recueillir nos analyses. Pour le SNALC, l'agenda n'est effectivement pas caché : il est visible. On ne pose pas des questions sur le projet d'établissement, l'autonomie, l'évaluation des établissements ou l'amélioration des collectifs pédagogiques par hasard. Le ministère seul a choisi ce thème, ces questions et ces formulations.

Comme les fois précédentes, les échanges partent dans tous les sens. Cela est exacerbé par le fait que les représentants du ministère lui-même ne savent pas très bien ce qu'ils demandent. Et sérieusement, comment, dans une série de discussions intitulée « agenda sur le chantier de réforme des retraites », le ministère peut-il en venir à parler de la situation d'un élève suivant le vietnamien par le CNED ? Nous avons l'impression d'être dans une partie de *Kamoulox*.

Le SNALC attend donc la réunion du vendredi 7 février, où l'on nous promet les premiers scénarios de revalorisation. Nos instances nationales se prononceront vers le 20 février sur le fait pour notre syndicat de poursuivre ou non ce processus de négociations, où jusqu'à présent non seulement nous ne négocions rien, mais où nous ne parlons même pas du sujet.